



SANTÉ / SOCIAL

L'ENS Rennes s'associe à ces partenaires universitaires ou libéraux pour vous proposer un service médical et social de qualité. N'hésitez pas également à solliciter la direction de votre département ou Agnès Bauer, vice-présidente Formation et Développement durable.

LE SSE : SERVICE DE SANTÉ DES ÉTUDIANT-E-S

Le SSE assure le suivi de la santé des étudiant-e-s, de nombreuses prestations médicales et sociales gratuites et confidentielles et une aide aux étudiant-e-s en situation de handicap.

Une équipe composée de médecins, psychiatres, psychologues, diététicien-ne-s, infirmières, personnels d'accueil se tient à votre disposition pour :

- Accueil, écoute, prévention, soins d'urgence
- Visites à la demande sur rendez-vous
- Consultations spécialisées sur rendez-vous (Contraception, gynécologie, diététique, psychiatrie et/ou psychologie)

Les élèves de l'ENS Rennes, quel que soit leur statut, ont accès à l'ensemble de ces prestations, sur présentation de leur carte vitale, et de leur carte d'étudiant-e.

Les doctorant-e-s bénéficiant d'un contrat doctoral sont suivi-e-s par le service de médecine universitaire du travail (SMUT).

Vos contacts :

Retrouvez toutes les informations sur le [site internet du SSE](#).

Pôle Santé Social - Université Rennes 2

Bâtiment EREVE (R) 2e étage
Place du Recteur Henri Le Moal
35000 Rennes
Téléphone : +33 2 23 23 70 85 / +33 2 23 23 70 86
<https://sse.univ-rennes.eu/antennes/campus-de-villejean-rennes>

SSE - Université de Rennes 1

Campus de Beaulieu - Bâtiment 21
Avenue du Général Leclerc
35042 Rennes
Téléphone : +33 2 23 23 55 05
<https://sse.univ-rennes.eu/antennes/campus-de-beaulieu-rennes>

HARCÈLEMENT SEXUEL

Pour faire face au harcèlement, vous n'êtes pas seul-e ! Vous avez besoin d'une écoute ou de conseils ? Ne restez pas isolé-e.

Alertez le médecin pour obtenir de l'aide. Une totale confidentialité vous est garantie.

[Plus d'informations](#)

Élèves, contactez : harcelementsexuel-sse@univ-rennes.fr

Vous pouvez aussi vous tourner vers les [élèves référent-es discrimination et harcèlement](#).

HANDICAP

Vous avez des problèmes de santé et vous ne savez pas s'ils relèvent du handicap ? À l'ENS Rennes, et dans l'Université à laquelle votre département est associé, vous pouvez bénéficier de conseils et, le cas échéant, d'aménagements, sur avis du médecin du SSE.

Retrouvez les contacts utiles sur la page [Handicap : aménagements de scolarité](#).

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Vous avez besoin de vous confier... ? Pour un coup de pouce ponctuel face à une situation de stress, ou pour un suivi plus long, des professionnels sont à votre écoute, en toute confidentialité.

Depuis la rentrée 2016, l'ENS Rennes vous permet de bénéficier de **trois consultations gratuites** auprès de deux psychologues cliniciennes habituées au public étudiant. Les consultations se font au cabinet de la psychologue, et le temps d'attente est réduit. Pour prendre rendez-vous ou pour tout renseignement, vous pouvez retrouver leurs coordonnées sur le [wiki élèves](#).

Le service médico-psycho du SSE vous permet de bénéficier d'un accompagnement gratuit par une psychologue. Le temps d'attente du premier rendez-vous peut être de plusieurs mois > <https://sse.univ-rennes.eu/services/medico-psycho>

Le BAPU, bureau d'aide psychologique universitaire, propose aux étudiant-e-s un espace d'écoute, de soutien et d'échange, sous couvert de confidentialité, pour toutes difficultés liées à un mal-être, des questions existentielles, une rupture, problèmes d'adaptations, etc. Les consultations sont entièrement prises en charge par la sécurité sociale, sans avance des frais. Le temps d'attente du premier rendez-vous peut être de plusieurs mois.

<http://annuaire.action-sociale.org/?p=bapu--rennes-350002721&details=caracteristiques>

AIDE SOCIALE AUX ÉLÈVES

Le service social étudiant du CROUS accueille les étudiant-e-s (inscrit-e-s dans une formation agréée par la sécurité sociale étudiante) rencontrant des difficultés familiales, personnelles, financières, liées à la scolarité, etc. et ceci en toute confidentialité. Le service social a un rôle d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et de soutien afin de rechercher avec l'étudiant-e la solution la plus adaptée à la difficulté rencontrée. Les assistantes sociales sont tenues au secret professionnel. Si vous avez des difficultés, n'hésitez pas à les contacter. Elles peuvent faire le lien entre les différents acteurs de la vie étudiante.

Pour l'École normale supérieure de Rennes, vous pouvez joindre Madame Lavoquet, assistante sociale au CROUS de Rennes en contactant le secrétariat du service social étudiant.

Marie-Christine Lavoquet

Assistante sociale

Crous

7, place Hoche

Tél 02 99 84 31 69

service.social@crous-rennes.fr ou marie-christine.lavoquet@crous-rennes.fr

En cas de difficulté financière, ponctuelle ou pérenne, l'ENS Rennes peut attribuer une aide, sous forme de prêt ou de don. L'attribution est décidée par la **commission d'aide sociale aux élèves**, après

examen du dossier de demande d'aide. Pour toute demande, rapprochez-vous de votre directeur ou directrice de département.

Des aides sont possibles également auprès de fondations privées, voir notamment <http://www.crous-rennes.fr/aides-sociales/les-aides-ponctuelles/les-fondations-et-legs/>
Voir également le [guide des bourses](#) de la Fondation de France.

Les étudiant-e-s candidat-e-s à un concours de la fonction publique, notamment concours cycle master de l'ENS Rennes, agrégation, ENM, etc, peuvent bénéficier d'une allocation pour la diversité dans la fonction publique. Elle est attribuée sur conditions de ressources et de mérite. Voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17482>

Mise à jour le 6 octobre 2020